

DYNABIO S.A. <i>Luminy Biotech Entreprises</i> <i>Case 922 - 163, avenue de Luminy</i> <i>13288 Marseille Cedex 9</i> FRANCE	Déclaration CE de conformité <i>En accord avec les normes ISO 17050-1:2004 et 17050-2:2004</i>	DC/CE-PPK01	
		Version 5	1/1

Déclaration CE de conformité

selon la directive 98/79/CE relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Nous,

DYNABIO S.A.
 Luminy Biotech Entreprises
 Case 922 – 163, Avenue de Luminy
 13288 Marseille cedex 9
 France

garantissons et déclarons, sous notre seule responsabilité, que le dispositif :

PancrePAP

est conforme aux exigences applicables de la directive 98/79/CE et du Code de la santé publique français.

Cette déclaration est basée sur les éléments suivants:

- Dossier technique DT-PPK01 (version 3) démontrant la conformité aux exigences essentielles de la directive 98/79/CE (Annexe I et III)

Fait à Marseille, le 02/01/2019



Y. Dagorn
Président Dynabio S.A.